

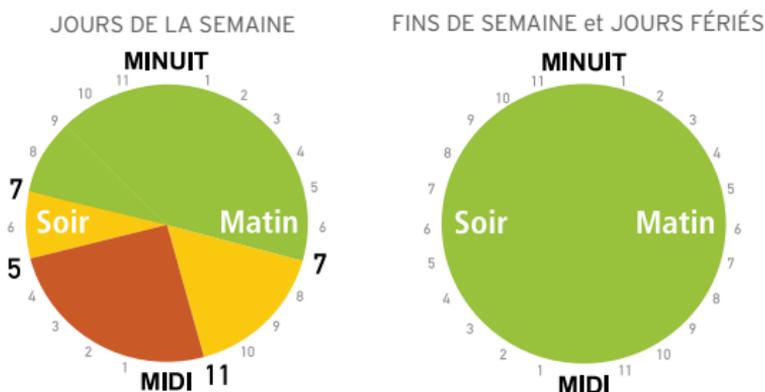
SOYEZ AU COURANT

Les nouveaux tarifs d'électricité pour les ménages et les petites entreprises seront en vigueur à compter du 1^{er} mai 2015

- Tarif en période creuse 8,0 ¢ / kWh
- Tarif en période médiane 12,2 ¢ / kWh
- Tarif en période de pointe 16,1 ¢ / kilowattheure (kWh)

Il s'agit des tarifs figurant sur la ligne « frais d'électricité » de votre facture et reflètent seulement l'électricité que vous consommez. Ces tarifs n'incluent pas d'autres frais, tels les frais de livraison.

Heures d'utilisation en été (du 1^{er} mai au 31 octobre)



Les ménages qui ne paient pas le tarif selon l'heure de consommation seront facturés 9,4 ¢/kWh pour les premiers 600 kWh d'électricité consommés par mois, et 11,0 ¢/kWh pour chaque kWh supplémentaire. Les consommateurs de petites entreprises seront facturés 9,4 ¢/kWh pour les premiers 750 kWh d'électricité consommés par mois et 11,0 ¢/kWh pour chaque kWh supplémentaire.

Si vous signez un contrat d'électricité avec une compagnie, vous payez le prix sur lequel vous vous êtes entendus et non le prix fixé par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO). Pour en apprendre davantage sur les contrats, consultez notre site Web.

Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez notre site Web à l'adresse suivante :

OntarioEnergyBoard.ca/Consumers_fr



Commission de l'énergie de l'Ontario



SAVIEZ-VOUS QUE?

Les ménages ontariens moyens consomment la plus grande partie de leur énergie lorsque le prix au compteur horaire est **LE MOINS CHER***

64%

PÉRIODE CREUSE

\$

18%

PÉRIODE MÉDIANE

\$\$

18%

PÉRIODE DE POINTE

\$\$\$

TOC TOC

Les nouveaux tarifs et heures de consommation de l'électricité en été entrent en vigueur le 1er mai. Les agents des sociétés énergétiques pourraient venir frapper à votre porte pour vous proposer un contrat d'électricité. Sachez que même si un contrat d'approvisionnement en énergie peut assurer la stabilité des prix à long terme, ou encore fournir divers produits et services, il ne vous fera pas économiser de l'argent.

CONCLUSION? Assurez-vous de comprendre ce que vous achetez. Lisez le contrat attentivement. Comprenez vos habitudes de consommation de l'électricité et soyez informé. Servez-vous de notre calculatrice en ligne pour comparer votre facture courante avec ce qui est offert.



CALCULATRICE

Utilisez notre outil en ligne pour comparer les prix.

[OntarioEnergyBoard.ca/
Consumers_fr](http://OntarioEnergyBoard.ca/Consumers_fr)

Soyez un consommateur d'énergie informé. Consultez OntarioEnergyBoard.ca/TakeCharge_fr

 **SOYEZ AU COURANT**

Also available in English.

*Source : Régime de la grille tarifaire réglementée de la CEO : Rapport sur les prix (1^{er} mai 2015- 30 avril 2016)